

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 39
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-032

**ANNULATION DE LA DEMANDE DE
PROTECTION FONCTIONNELLE DE
MONSIEUR LE MAIRE, OLIVIER
HOARAU DANS L'AFFAIRE
L'OPPOSANT A MONSIEUR
PATRICK MINIOPOO**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 27 mai 2020
et affichée le 27 mai 2020.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
de la mairie le :

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi deux
juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni au Complexe
Sportif Municipal, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan,
Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie
Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Néant.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

LE MAIRE

Pour le Maire

Annick LE TOULLEC

Annick LE TOULLEC



Affaire n° 2020-032

**ANNULATION DE LA DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE
MONSIEUR LE MAIRE, OLIVIER HOARAU DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A
MONSIEUR PATRICK MINIPOO**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté en séance le 2 juin 2020 relatif à l'annulation de la demande de protection fonctionnelle de monsieur le Maire, Olivier Hoarau, dans l'affaire l'opposant à monsieur Patrick Miniopoo en vue de saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme,

Après avoir délibéré et à la majorité (6 abstentions : M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber),

DECIDE

Article 1 : d'annuler la délibération n°2019-102 prise le 6 août 2019 octroyant la protection fonctionnelle à monsieur le Maire, Olivier Hoarau, dans l'affaire l'opposant à monsieur Patrick Miniopoo en vue de saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou l'adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le M^EE MAIRE

l'Adjointe déléguée


ANNICK LE TOULLEC

